ACADÉMIE
DE LILLE

Liberté
Égalité
Fraternité

LA RECTRICE DE L'ACADÉMIE DE LILLE

Vu loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, notamment articles 8 bis et 9, ensemble loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;
Vu le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 modifié relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat ;
Vu le décret du président de la République en date du 14 février 2018 nommant Madame Valérie CABUIL rectrice de l'académie de Lille ;
Vu l'arrêté du 7 mars 2013 modifié fixant le rôle et la composition de la commission nationale, des commissions académiques et départementales et de la commission centrale d'action sociale ;
Vu l'arrêté rectoral du 1er mars 2019 modifié portant composition de la commission académique d'action sociale de l'académie de Lille ;
Vu les résultats des élections professionnelles au comité technique académique qui se sont déroulées du 29 novembre au 6 décembre 2018 ;
Vu les désignations de la MGEN du Pas-de-Calais en date du 8 juillet 2022.

ARRETE

Article 1 : l'arrêté rectoral du 10 septembre 2020 portant composition de la commission académique d'action sociale (CAAS) est modifié comme suit :

En qualité de représentants de la mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN) :

Titulaires :
Monsieur Michael PITRE, président section MGEN du Nord
Madame Martine BROCHARD, membre du comité de section MGEN du Nord
Monsieur François STASINSKI, membre du comité de section MGEN du Nord
Madame Jeanick TACHEZ, déléguée de la section MGEN du Nord
Madame Catherine BOIDIN, déléguée de la section MGEN du Pas-de-Calais
Monsieur Laurent FINET, membre du comité de section MGEN du Pas-de-Calais
Madame Nathalie LIOTARD, membre du comité de section MGEN du Pas-de-Calais

Suppléants :
Madame Anne-Sophie CANDELLIER, directrice de la section MGEN du Nord
Madame Sylvie DE BACKER, membre du comité de section MGEN du Nord
Monsieur Michel BOUREL, membre du comité de section MGEN du Nord
Madame Valérie DENECQUE, déléguée de la section MGEN du Nord
Monsieur Pascal BECU, président de la section MGEN du Pas-de-Calais
Madame Dominique COPIN, administratrice nationale région des Hauts-de-France
Madame Nathalie DUQUESNE, membre du comité de section MGEN du Pas-de-Calais

Article 2 : Les modifications sont indiquées en gras. Le reste de l'arrêté demeure inchangé.

Article 3 : Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 19 JUIL. 2022

Valérie CABUIL